



Accélérateur de Compétences

Formation à la conduite en sécurité - Autorisation de conduite LOCOTRACTEUR P3- CONDUCTEURS SUR MOYEN OU GROS EMBRANCHE

OBJECTIFS

Donner au participant les connaissances nécessaires au conducteur, conformément au Décret 92-352, aux arrêts du 04/12/1992 (CONS.13/08/98), CNAMTS R 265 et R 283

PRE-REQUIS et PUBLIC CONCERNE

Avoir la validation P1 « Accrocheur » et P2 « Chef manœuvre »

Pré-requis : Salariés âgés de plus de 18 ans, reconnus aptes par la médecine du travail.

Avoir une tenue de travail et équipements de protection individuelle (chaussures, gants, casques) Français lu, écrit, parlé, savoir compter.

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Présentation par vidéo projection.
- Animation interactive sur la base d'expériences vécues.
- Questions et réponses individuelles.
- Cours, exercices et corrigés
- Mise en situation (pratique).
- Evaluation QCM

La formation est assurée par des moniteurs, experts dans leur domaine, habilités P1 accrocheur, P2 Chef manœuvre, P3 Conducteurs locotracteur.

DUREE : 4 jours

PROGRAMME

THEORIE

- Connaître la législation en vigueur, réglementation et textes de la sécurité sociale.
- Classification, technologies, fonctions : Conception et fonctionnement d'un locotracteur, vérifications avant départ et consignes
- Prescriptions générales : sécurité, autorisations de travaux, mesures de protection, accessoires, connaissances de son environnement.
- Attributions et désignations des voies.
- Signaux optiques fixes, optiques à la main, signaux acoustiques effectués de la voie, signaux acoustiques émis par les trains.
- Le gabarit du locotracteur à respecter le long des voies pour les travaux.
- Manœuvres : prescriptions communes : manœuvres effectuées à bras d'homme par engins routiers, par déclivité, par cabestan.
- Sécurité du personnel circulant dans l'enceinte et sur les voies des établissements, agents occupés à des travaux de voies et de manutention.
- Agents exécutant des manœuvres (accrocheurs) : les recommandations, consignes de prévention, interdictions formelles, positions favorables, zones d'évolution, contrôle et respect des organes d'attelage ou de suspension, équipements de sécurité.
- Travail et circulation au voisinage des lignes électrifiées : généralités, précautions générales et mesures en cas d'accident, exécution des travaux au voisinage des caténaires sous tension, ou sur voies ou dans secteur voisin d'une ligne électrifiée.

MISE EN PRATIQUE

- Mise en pratique, conduire en toute sécurité, éviter les collisions avec les piétons, véhicules et engins, obstacles imprévus
- Savoir conduire en respectant les règles de sécurité et les consignes particulières de l'embranché :
- Connaître le matériel (technologie élémentaire ; description poste de conduite ; repérage des commandes ; vérification avant le départ ; contrôles en marche ; mise au garage) ;
- Prescriptions de conduite (surveillance de la voie et des abords ; surveillance de la vitesse ; obstacles ; courbes ; abandon momentané du poste de conduite ; les communications ; la radio-commande.)

MODE D'EVALUATION DES ACQUIS

Test des connaissances théoriques : réglementation, classification, technologies, prescriptions et sécurité relative à la conduite d'un locotracteur.

Test des connaissances pratiques : conduite en sécurité en locotraction.

VALIDATION

Attestation formation P2- Chef de manœuvre moyen et gros embranchés permettant à l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

« Feuilles d'émargement signées par demi-journée par les stagiaires et contresignées par le formateur »

SUPPORT DE COURS REMIS AUX STAGIAIRES

Il sera remis à chaque participant un livret des éditions Mémo-Forma.